COMMUNE DE TORCÉ

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 035-213503386-20260907-D040_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yannick Fouet, maire.

Etaient présents : M. Yannick Fouet, Mme Bernadette Reucheron, M. Emmanuel Heinry, : Mme Céline Le Dortz M. Hubert Godeloup, Mmes Myriam Doudet, Mme Séverine Renaux, M. Cristiano Fonseca, Mmes Nathalie Lebreton , Nelly Mauve, MM. Florian Girard, Julien Bétin, Bruno Travers, Yvonnick Trébon

Etaient absents : Mme Estelle Ragaleux.

Date de convocation : 31 août 2026

Nombre de conseillers

- en exercice : 15
- présents : 14
- votants : 14
- absents : 01
- pouvoirs : 00

Mme Bernadette Reucheron a été nommée secrétaire.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

040-2026	**MUTUELLE COMMUNALE – MISE EN PLACE – INFORMATION DES HABITANT ET MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL POUR LA TENUE DE REUNION D'INFORMATION**

Madame Bernadette Reucheron expose :

La mairie a été démarchée pour la mise en place d'une mutuelle communale ou mutuelle de village à destination des administrés.

Une campagne d'information à la population est proposée par l'assureur, la mairie s'engageant à publier ces informations et à mettre à la disposition de celui-ci, tout moyen de communication dont elle dispose. Le conseil municipal acte, de plus, la mise à disposition d'une salle communale afin d'organiser une réunion publique d'information.

Cet accord sera matérialisé par la signature d'une convention entre la commune et la compagnie d'assurance souhaitant prospecter auprès des habitants volontaires.

Cette convention n'entrainera aucun engagement financier de la commune.

.../...

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 035-213503386-20260907-D040_2026-DE

En aucun cas, la commune ne saurait être tenue responsable de la relation juridique à venir entre l'assureur et les habitants.

Aucun conseil ni aucune assistance en matière d'assurance ne sera apportée par la commune.

Il est présenté au conseil municipal 3 mutuelles :

- Complévie,
- AXA,
- MBA mutuelle

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal :

- **Décide** de retenir la proposition d'une seule mutuelle,
- **Donne son accord** à la demande formulée par la société AXA,
- **Autorise** le maire à signer les documents permettant la mise en place de cette mutuelle communale,

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré,

A Torcé, le 07 septembre 2026
Le Maire,

MAIRIE de TORCÉ R.F. ILLE ET VILAINE

Yannick Fouet